



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand

75505 Paris Cedex 15

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Communiqué du 2 septembre 2010

La réforme des retraites impacte les accords d'entreprise dans le Groupe France Télécom-Orange

Au-delà des impacts nationaux et individuels que chacun perçoit, le projet de réforme des retraites aura aussi des impacts importants dans les entreprises, notamment en raison du manque de progressivité des mesures d'âge, et d'une mise en œuvre globalement abrupte.

Dans le Groupe France Télécom, plusieurs accords d'entreprises, tels que l'accord Seniors signé fin 2009, devront être adaptés, et donc renégociés.

Les nouvelles règles imposées par la réforme, qui empêchent 4 000 personnes en fin de carrière de quitter l'entreprise dans les 3 prochaines années, retarderont d'autant l'embauche, pourtant prévue par Stéphane Richard, de 4 000 jeunes. Elles perturberont la mise en place du « nouveau contrat social » souhaité par la nouvelle Direction, et plus encore par l'ensemble des personnels.

Accord Senior : il faut déjà le remettre à plat

L'accord Seniors, que la CFE-CGC/UNSA a d'ailleurs refusé de signer fin 2009¹, est directement impacté par le projet de réforme des retraites. Il incluait un dispositif de Temps Partiel Seniors, mis en place dans le contexte d'une crise sociale sans précédent à France Télécom, et destiné à accompagner la fin de carrière de 6 000 à 7 500 personnes.

Sauf à reconsidérer l'ensemble du dispositif, les nouvelles dispositions de la loi rendent ce Temps Partiel Seniors inaccessible à la majeure partie des personnels visés. En l'état, ce sont 2 500 à 3 000 personnes qui deviennent instantanément inéligibles.

Pour l'entreprise, la reprise de provision prévue dans les comptes de l'entreprise, et qui ne sera pas affectée à cet accompagnement social représente un bénéfice de 180 millions d'euros supplémentaires pour 2010. Cet accompagnement était pourtant l'un des éléments du nouveau « contrat social » que Stéphane Richard s'attache à mettre en place au sein du Groupe.

Pour autant, l'entreprise ne pourra pas s'affranchir d'une adaptation de l'accord en place : les personnels déjà entrés dans le dispositif ne pourront pas liquider leur retraite à la date prévue. Il faut donc à la fois renégocier l'accord d'entreprise, mais également réviser les contrats individuels des personnels concernés.

Ces bouleversements suscitent déjà de nombreuses questions concrètes dans l'entreprise et auprès des organisations syndicales. Il n'est pas possible d'y apporter des réponses précises pour le moment, la loi n'est encore qu'en projet, et les paramètres de mise en œuvre restent complexes.

Que dire d'accords plus anciens, (congrés de fin de carrières ou préretraites) pour certains signés il y a plus de 10 ans, qui devront faire l'objet de mesures d'adaptation pour ne pas laisser « dans le vide » les derniers personnels entrés dans les dispositifs, et qui devaient liquider leur retraite en 2011 ou 2012.

¹ [Communiqué de presse du 26 novembre 2009](#)

4 000 embauches de jeunes remises en question

Stéphane Richard s'est engagé à maintenir le niveau des effectifs du Groupe en France, tout en poursuivant une politique de rééquilibrage du corps social de l'entreprise. La longue période de verrouillage des embauches, liée aux objectifs de rentabilité à court terme poursuivis par les équipes de M. Lombard, a en effet eu pour fâcheuse conséquence d'augmenter l'âge moyen des personnels du Groupe.

Le rythme des départs naturels, combiné avec le dispositif du Temps Partiel Senior, permettaient initialement d'embaucher 4 000 jeunes sur 3 ans, avec des recrutements dès 2010.

La réforme empêchera 4 000 embauches de jeunes, à l'heure où la France a besoin de leur retrouver de l'emploi. Dans l'entreprise, cela aura des effets de moyen et long terme : plus la pyramide des âges est déséquilibrée, plus il est long de la rectifier.

Un impact supplémentaire dans un secteur d'activité déjà soumis à des changements de réglementation permanents

Les entreprises de télécommunications vivent déjà des bouleversements quotidiens qui remettent en question leur modèle économique. Outre l'accélération de la transformation du secteur, et les effets de la crise, rappelons que les diverses mesures réglementaires, qu'il s'agisse de baisses tarifaires imposées par la Commission européenne ou de nouvelles taxes mises en place par le gouvernement français, ponctionnent déjà 1 milliard de chiffres d'affaires annuel en 2010. L'État cherchant par tous les moyens à renflouer ses caisses, d'autres mesures sont déjà envisagées en matière de taxation.

La réforme des retraites ajoute une contrainte supplémentaire, perturbant cette fois la politique sociale, empêchant notamment la sécurisation des accords d'entreprise, qui en sont pourtant la clef de voûte.

Il appartient à l'État de conduire une politique cohérente et pérenne permettant aux entreprises de développer leur stratégie sur le moyen terme. Dans le Groupe France Télécom, c'est une exigence forte, alors que son métier nécessite des investissements matériels conséquents, et que l'entreprise est en pleine reconstruction sociale.

La CFE-CGC/UNSA, qui soutient le mouvement unitaire du 7 septembre prochain sur le thème des retraites, attire l'attention du législateur sur la nécessité de prendre en compte l'ensemble des paramètres d'un projet qui impacte aussi l'équilibre économique et social des entreprises.

Du point de vue des accords sociaux, il apparaît notamment fondamental d'étudier les mesures d'adaptation nécessaires pour que la réforme ne constitue pas un séisme supplémentaire au sein du Groupe France Télécom, qui en a déjà suffisamment connu ces dernières années.

Contacts :

- Sébastien CROZIER, élu de la CFE-CGC/UNSA au Comité Central d'Entreprise de France Télécom (06 86 27 32 72) - sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org

- Pierre MORVILLE, Délégué Syndical Central CFE-CGC/UNSA de France Télécom-Orange (06 62 22 78 35) - pierre.morville@cfecgc-uns-ft-orange.org

Vous pouvez retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange :
http://www.cfecgc-ft-orange.org/ftsa/index.php?option=com_content&task=blogsection&id=30&Itemid=19